Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BOSTIK ERR 150 / CHRONO FLASH
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 22-févr.-2016
Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK ERR 150 / CHRONO FLASH
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Ciment.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik SA
Immeuble "Le Jade"
253 Avenue du President Wilson
93211 La Plaine Saint Denis, France
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)

Toxicité aiguë inconnue — 14% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue — 27% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Ciment portland

Mention d'avertissement
DANGER

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Dangers généraux
Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Ce produit est un mélange. Les informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Ciment portland	266-043-4	65997-15-1	10 - <20	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible
Flue dust, portland cement	270-659-9	68475-76-3	0.1 - <1	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119486767-17-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent.

Moyens d'extinction déconseillés
Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits dangereux résultant de la combustion Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles
Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière d'hygiène
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation
Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations
Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Silice cristalline 14808-60-7	-	TWA: 0.1 mg/m³
Calcium (sulfate de) 7778-18-9	-	TWA: 10 mg/m³
Silice cristalline 14808-60-7	-	TWA: 0.1 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Poudre
Couleur gris
Odeur Aucune information disponible
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	11 - 12.5	pH (en solution aqueuse)

Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
Point d'ébullition	Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	0.9 - 1.2
Hydrosolubilité	Partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Limites d'explosivité	Aucune information disponible
Supérieure	Aucune information disponible
Inférieure	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Viscosité dynamique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	100
Densité	Aucune donnée disponible
Densité apparente	Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit
Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Informations sur les composants

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sans objet.
Sensibilisation	Sans objet.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sans objet.
Cancérogénicité	Sans objet.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Effets sur certains organes cibles	Yeux, Poumons, Système respiratoire, Peau.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.
Toxicité aiguë inconnue	14% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

Informations sur les composants
Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Catalogue européen des déchets	17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

OACI (aérien)
14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA
14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
Ciment portland	65997-15-1	

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Ciment portland 65997-15-1	RG 8,RG 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes
PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données
Aucune information disponible

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision	22-févr.-2016

Indication des modifications

Remarque sur la révision	Sans objet.
Conseil en matière de formation	Aucune information disponible
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité